

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	45
Présents : .....	34
Excusés : .....	10
Absents : .....	1
Procurations : ...	10
Suppléant : .....	0

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le vingt et un septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la grande salle du Domaine Urdy à Saint Pantaléon les Vignes (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du troisième trimestre.

**Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,**

**Étaient Présents :**

**Mesdames :**

**V. AYME, C. CHEYRON DESLYS, D. DELERUE, R. FERRIGNO, S. GENESTON, A. GUION MILESI, C. LASCOMBES, M. MIGNET, C. MOTTE, M.C. PEYRON, M. SERVAN, C. TESTUD ROBERT**

**Messieurs :**

**P. ADRIEN, D. BARBER, P. BERARD, J.L. BLANC, J.L. BODIN, R. BRANCHE, B. DOUTRES, J. FAGARD, C. FAU, J. GIGONDAN, J.M. GROSSET, M. GUY, J.L. MARTIN, J.P. MAZEL, N. PERRIN, J. PERTEK, E. PHETISSON, J.M. ROUSSIN, P.A. VALAYER, C. VAUTENIN, G. VIAL, F. VIGNE**

**Était absent :**

**M. B. DURIEUX**

**Étaient absents excusés :**

**M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme G. CHAMBERT, absente excusée, a donné pouvoir à M. J.L. BLANC  
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. J.M. GROSSET  
Mme D. MALLET, absente excusée, a donné pouvoir à Mme M. SERVAN  
Mme C. MERY, absente excusée, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. P. MERY, absent excusé, a donné pouvoir à M. G. VIAL  
Mme. C. ROBERT, absente excusée, a donné pouvoir à M. J.L. MARTIN  
Mme A. SAUREL, absente excusée, a donné pouvoir à M. E. PHETISSON  
M. P. SAYN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. B. VALLE, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. BERARD**

**Madame Rosy FERRIGNO, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.**

**Délibération n°2023-85 : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les locaux à usage industriel ou commercial n'utilisant pas le service pour 2024 - Approbation**

Considérant que la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan assure la collecte des déchets ménagers ;

Considérant que par délibération la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan a institué et perçoit la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères sur son territoire ;

Considérant que la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan souhaite exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les locaux à usage industriel ou commercial n'utilisant pas le service d'enlèvement des ordures ménagères ;

Considérant, en conséquence, que les membres du Conseil Communautaire doivent se prononcer sur le principe d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des locaux à usage industriel ou commercial n'utilisant pas le service d'enlèvement des ordures ménagères ;

Considérant que les locaux à usage industriel ou commercial bénéficiant de cette exonération sont ceux figurant dans la liste nominative fournie en Conseil Communautaire, liste établie sur la base des attestations de prise en charge des déchets par un prestataire privé transmises à la Communauté de Communes (liste ci-dessous) ;

Considérant que la présente exonération sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pendant une durée d'un an ;

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le principe d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les locaux à usage industriel ou commercial n'utilisant pas le service.

**AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre cette exonération.

Liste nominative :

- Active Gestion (84600 Valréas)
- Citroën (84600 Valréas)
- Grosjean (84600 Valréas)
- Intermarché (84600 Valréas)
- Sicaf (84600 Valréas)
- Camping Coronne (84600 Valréas)
- Floravie (84600 Valréas)
- Camping Herein (84820 Visan)
- Camping Garrigon (84600 Grillon)
- Durance (26230 Grignan)
- Camping Chamarade (26230 Chamaret)
- Bricomarché (84600 Valréas)
- Projisole (26230 Valaurie)
- Garaix (84600 Valréas)
- Leclerc (84600 Valréas)
- Mac Donald (84600 Valréas)
- Camping Lodges (84600 Richerenches)
- SCI Les Michels (84600 Valréas)
- Point P (84600 Grillon)
- SARL Les Grillons (84600 Grillon)
- Cartonage Bes (26230 Grignan)
- SAFI (26770 Taulignan)

**AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**La Secrétaire de Séance,  
Rosy FERRIGNO**

**Le Président,  
Patrick ADRIEN**

